

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 23 mai 2011 – 19 heures**

**Présents** : Jean Arrufat, Alain Blanquer, Chantal Monnier, Jacques Bernard, Hélène Marchal, Marie-Claude de Murcia, Laurent Gautreau (à partir du point n°2), Pierre Usselmann, Christiane d'Halluin

**Présents par procuration** : Jean-Philippe CAZABAT (pouvoir à Alain Blanquer), Christian Ollier (pouvoir à Jacques BERNARD)

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Pierre Usselmann

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 20 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Choix de l'attributaire pour les travaux de sécurisation AEP du Mas de Roujou
2. Motion contre l'exploration du gaz de schiste
3. Participation financière à l'attestation de premier secours – subvention exceptionnelle au Foyer Rural et décision modificative
4. Questions diverses

#### **1. Choix de l'attributaire pour les travaux AEP du Mas de Roujou**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 20 avril 2011 concernant le dossier d'appel d'offres en procédure adaptée pour les travaux AEP au Mas Roujou. Il s'agit d'automatiser le système de traitement de l'eau potable et de sécuriser l'installation (cette tâche est assurée aujourd'hui bénévolement par Philippe Robin que le Conseil remercie) et, en option, de remplacer l'armoire électrique contrôlant l'ensemble du pompage, du traitement et de la distribution de l'eau.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie deux fois afin d'étudier les deux propositions. Après examen par le bureau d'études Entech, l'entreprise la mieux-disante est la société Aquadoc avec 18889€ contre 20362€ pour Chaveroc. L'armoire électrique proposée en option n'est pas obligatoire pour l'instant, l'installation actuelle donnant toutes les garanties de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le choix de l'entreprise AQUADOC pour un montant de marché de 18 889,00 € HT,
- Mandate Monsieur le Maire pour la rédaction des documents nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que pour la signature de l'ensemble des pièces au dossier de marché.

*Sur proposition de Monsieur le Maire et en accord avec le Conseil municipal, le point 3 inscrit à l'ordre du jour est abordé avant le point 2.*

#### **2. Participation financière à l'attestation de premiers secours – subvention exceptionnelle au Foyer Rural et décision modificative**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 11 février 2011 autorisant la participation financière de la commune à la formation aux gestes de premiers secours organisée par le Foyer Rural à hauteur de 20 € par personne.

D'après les justificatifs fournis par l'association, dix jeunes ont suivi le stage de formation, témoignant d'un état d'esprit remarquable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de participer au coût de la formation à hauteur de 20 € par participant, soit 200 €
- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Foyer Rural pour l'organisation de la formation aux gestes de premiers secours ;
- EFFECTUE le virement de crédits suivant :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
61522	Entretien des bâtiments		- 200
6574	Subventions de fonctionnement aux assoc		200
<b>TOTAL</b>			

### **3. Motion contre l'exploration du gaz de schiste**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du décret du 1<sup>er</sup> mars 2010 relatif à l'extraction des hydrocarbures liquides ou gazeux dans la région.

Il précise que la technique d'extraction est désastreuse pour l'environnement, notamment pour les eaux souterraines où se retrouvent les produits chimiques utilisés pour attaquer la roche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité cette proposition.

### **4. Questions diverses**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que l'agent technique municipal est en congé pour accident de service jusqu'au 31 juillet prochain, ce qui ne manque pas de pénaliser la commune.

➤ Le 16 juin prochain aura lieu l'inauguration par le Président du Conseil général des diverses réalisations de ces derniers trois ans (réservoir d'eau potable, transformateur électrique, sécurisation de l'entrée du village, restauration du retable de l'église et chemin de randonnée). Le Président du CG arrivera à 17 h 30, heure à laquelle il est prévu de commencer par le réservoir d'eau ; suivront ensuite les autres inaugurations et les prises de parole par les personnalités. Des grilles informatives concernant l'ensemble des réalisations seront installées (photographies, informations sur les coûts et les prises en charge). Un apéritif réunira tous les présents dans la cour de l'ancienne école.

➤ Christiane d'Halluin attire l'attention du Conseil sur la disparition de chats dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 00

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 26 mai 2011.